



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil municipal du 6 février 2025

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif (BP), le débat d'orientation budgétaire (DOB), ayant pour support le rapport d'orientation budgétaire (ROB), permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Sa tenue est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif par le Conseil municipal. La date butoir pour voter le BP est fixée au 15 avril.

Concernant le DOB, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du DOB. Le présent support au DOB 2021 du Mée-sur-Seine tient compte du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB. Il inclut obligatoirement pour les communes de plus de 10 000 habitants, des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
TABLE DES MATIERES	3
I. CONTEXTE GENERAL	4
I.1 CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
I.2 ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUE.....	5
2. O RIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	6
2.1 E VOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
2.1.1. Recettes de fonctionnement.....	6
Vue d'ensemble.....	6
<i>E volution des contributions directes et de la fiscalité reversée</i>	7
<i>Evolutions des principales dotations de fonctionnement</i>	8
<i>Evolutions des autres recettes</i>	9
2.1.2. Dépenses de fonctionnement : la nécessité d'une gestion rigoureuse.....	9
<i>Vue d'ensemble</i>	9
<i>Les points marquants de l'année 2025</i>	10
2.1.3. Autofinancement.....	14
2.2.1. Programme d'investissement.....	15
2.2.2. Structure et gestion de la dette.....	16
<i>Endettement</i>	16

I. CONTEXTE GENERAL

I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans son dernier rapport sur les « Perspectives de l'économie mondiale », le FMI (Fonds Monétaire International) prévoit une croissance de 3,3% en 2025 et 2026, ajoutant que l'inflation mondiale devrait baisser à 4,2% en 2025 et à 3,5% en 2026, avec la fin des troubles mondiaux. Cependant, il affirme que la croissance mondiale restera inférieure à la moyenne historique de 3,7% entre 2000 et 2019.

En 2025, la croissance économique en France serait de 1,3%, soutenue par une consommation dynamique et le rebond de l'investissement, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire. Malgré un contexte international peu porteur, la croissance de l'économie française resterait positive en 2024 (+1,1 %) et serait de nouveau de +1,1 % en 2025, avec la demande privée prenant le relais de la demande publique.

Selon la Commission des finances publics, le déficit des administrations locales s'accroît mais reste peu significatif comparé à celui de l'État dont la sortie de route s'explique par une multiplicité de facteurs, alimentée par des erreurs de prévision inédites. La dérive budgétaire des années 2023-2024 impose un redressement dans l'urgence qui pèsera sur la trajectoire des finances publiques de la France et met en lumière l'absence de crédibilité des trajectoires précédentes.

L'effort budgétaire qui s'impose au Gouvernement aurait un impact récessif qui pourrait être sous-estimé. Cependant, le Gouvernement fait l'hypothèse d'une stabilité de la croissance entre 2024 et 2025, désormais portée par la consommation des ménages plutôt que par la demande publique et le commerce extérieur.

En 2025, l'assouplissement de la politique monétaire devrait soutenir un investissement des entreprises par ailleurs freiné par le niveau élevé d'incertitude.

Le taux d'épargne, toujours très supérieur à son niveau de 2019, devrait enfin diminuer, profitant d'un niveau de confiance des ménages en hausse, ce qui soutiendra la consommation et donc la croissance. Le projet de loi de finances procède à des économies ciblées en préservant les missions prioritaires.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Banque de France prédisent une croissance "morose" et une remontée du taux de chômage en 2025 passant ainsi de 7,4% à 7,6%, dans le contexte inédit de l'instabilité politique et du dérapage des finances publiques.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises et les collectivités persistent.

Au niveau de la ville, les hausses du point d'indice depuis juillet 2022 non financées pour les personnels représentent désormais une dépense pérenne, l'évolution du taux de cotisation CNRACL, l'augmentation du SMIG, la mise en place du forfait mobilité et de la prévoyance et l'évolution du taux de cotisation de l'assurance statutaire porteront prévisionnellement ainsi la masse salariale de 19,98 M€ au budget 2024 à environ 20,2 M€ en 2025, malgré les efforts de la commune pour la maîtriser.

En dépit du contexte économique et politique incertain, la ville souhaite maintenir le niveau de service public offert à la population et le refus du recours au levier fiscal qui majorerait l'effort des ménages méens. Il en découle les orientations municipales ci-dessous ;

I.2. ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

La loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par la loi organique relative aux lois de finances autorise la perception des impôts et le recours à l'emprunt pour financer les dépenses de l'État et de la sécurité sociale.

En effet, la discussion du projet de loi de finances pour 2025, déposé en octobre 2024, a été interrompue par la motion de censure adoptée et la démission du gouvernement le 5 décembre. Les mesures fiscales présentées par le Gouvernement « Barnier » sont donc mises en suspens.

Un nouveau projet de loi de finances (PLF) pour 2025 est attendu en début d'année.

Au niveau national, la forte instabilité politique – gouvernementale et parlementaire – a conduit au décalage du calendrier d'examen du PLF 2025, avec de fortes incertitudes pesant sur les finances locales.

Pour l'instant, la projection pour ce ROB est effectuée sur la base du dernier PLF 2025 connu.

D'ailleurs, dans ce contexte d'incertitude, lors de notre dernier conseil municipal en séance du 12 décembre 2024, une motion de défense proposée par l'Association des Maires de France (AMF) avait été adoptée.

Pour rappel, les principales projections du Gouvernement dans le cadre du PLF pour 2025 :

- La croissance se maintiendrait au niveau de 2024 (1,1%) portée par le rebond de la consommation des ménages et l'inflation reculerait à autour de 2 %.
- Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables. Aussi, le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est maintenu stable par rapport à 2024 après deux années de hausse exceptionnelle (+640 M€ entre 2023 et 2024) ainsi que le maintien du mécanisme de calcul de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).
- Un maintien des dotations d'investissement des collectivités locales à leur niveau historiquement élevé (dont DSIL et DPV) à l'exception du Fonds vert (-1,5 Md€).
- L'effort consenti de 60 Md€ serait réparti équitablement entre les administrations, les entreprises et les ménages (5 Md€ soit 12,5 % pour les collectivités territoriales qui représentent 20% de la dépense publique).

Par ailleurs, le Fonds vert, inscrit dans la loi de finances 2023, constituait un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensables pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Ainsi, pour soutenir la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement avait décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 et son renforcement à hauteur de 2.5 Md€ dès 2024 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. Dans les propositions du précédent Gouvernement, le Fonds vert subirait une baisse de 1,5 Md€. En effet, la Commune a candidaté à ce fonds notamment pour le financement des travaux sur les écoles Giono, Molière, le Bréau et Lapierre (cf. décisions du Maire, dossier du Conseil municipal du 8 février 2024).

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

2.1. EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Recettes de fonctionnement

[Vue d'ensemble](#)

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement de la commune pour 2025 affichent une baisse de 2,97% par rapport au compte administratif provisoire 2024.

Au global, elles représentent une variation en valeur de 1 017 898€.

Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Projet BP 2025	Evolution en %
013-Atténuations de charges	367 082	359 716	369 341	321 233	320 000	-0,38%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 807 209	2 030 276	2 162 718	2 271 478	2 312 365	1,80%
73 - Impôts et taxes	15 082 248	15 143 195	16 366 284	16 438 117	16 119 767	-1,94%
74-Dotations et participations	13 217 591	13 614 312	15 076 962	13 986 750	13 657 925	-2,35%
75-Autres produits de gestion courante	533 952	551 603	637 496	1 251 582	800 000	-36,08%
77-Produits exceptionnels, hors cessions Immobilières	211 240	210 229	158 616	8 795	50 000	468,50%
Total general	31 219 322	31 909 331	34 771 417	34 277 955	33 260 057	-2,97%

Evolution des contributions directes et de la fiscalité reversée

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Projet BP 2025	Evolution en %
73111 - Impôts directs locaux	10 574 248	10 886 800	11 669 569	12 041 261	12 154 065	0,94%
73118 - Autres contributions directes	-	-	-	9 318		
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	34 696	5 360	708	-	-	
73211 - Attribution de compensation de l'EPCI	305 770	302 352	333 786	461 404	438 563	-4,95%
73212 - Dotation de solidarité communautaire	519 464	525 572	525 572	525 572	525 572	0,00%
73221 - FNGIR	17 428	17 428	17 428	17 428	17 428	0,00%
73331 - Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF)	2 701 431	2 596 197	2 556 836	2 304 139	2 304 139	0,00%
73221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-	-	403 103	376 649	-	-
73132 - Taxe sur les pylones électriques	67 566	69 324	72 720	79 844	70 000	-12,33%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	274 727	265 181	356 480	267 360	260 000	-2,75%
73123 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	586 918	474 981	430 082	355 142	350 000	-1,45%
Total général	15 082 249	15 143 195	16 366 284	16 438 117	16 119 767	-1,94%

Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Projet BP	Evolution en %
					2025	
74111 - Dotation forfaitaire	4 796 129	4 786 587	4 761 136	4 713 379	4 713 379	0,00%
741123 - Dotation de solidarité urbaine	5 683 013	5 823 899	5 966 029	6 206 494	6 000 000	-3,33%
741127 - Dotation nationale de péréquation	395 147	363 298	505 055	426 099	426 099	0,00%
747888 - Dotations de la CAF	1 726 675	1 801 543	2 346 627	2 056 187	1 861 637	-9,46%
74834 - Etat - compensat. Exonérations taxes foncières	148 174	211 441	35 378	39 864	39 864	0,00%
74835 - Etat - compensat. Exonérations taxe habitation	-	-	218 736	216 946	216 946	0,00%
- Autres dotations	468 453	627 544	1 244 001	327 781	400 000	22,03%
Total général	13 217 591	13 614 312	15 076 962	13 986 750	13 657 925	-2,35%

Il est prévu un maintien des taux de taxes foncières (sur les propriétés bâties et sur celles non bâties), au niveau identique depuis 2003 :

-	TFPB	:	44.62%
-	TFNPB	:	100.40%

Toutefois, la revalorisation des bases fiscales sera de 1.68% pour l'ensemble du territoire français contre 3,9% en 2024.

Depuis 2018, elle est en effet assise sur l'évolution annuelle de l'indice des prix constatée au mois de novembre.

Une prévision prudente pour le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est réalisée en retenant le même montant qu'en 2024. En effet, l'évolution relative de la situation des différentes communes peut impacter le FSRIF de la commune.

Evolutions des principales dotations de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Les dotations de la CAF concernent majoritairement les crèches et les centre de loisirs. Des dotations seront reçues pour la maison de la parentalité.

L'enveloppe « autres dotations » regroupe également les participations du Département et de l'Etat, ainsi que le FCTVA.

Evolutions des autres recettes

Le chapitre atténuations de charges correspond au remboursement de charges salariales par l'assurance statutaire et la caisse d'assurance maladie.

Le chapitre produits des services correspond à la participation des usagers.

La prévision 2025 tient compte de la revalorisation des tarifs municipaux de 1.8% voté par le conseil municipal en séance du 12 décembre 2024, ainsi que de la reprise en interne des activités de la Maison des Loisirs et Découvertes (MLD).

Le chapitre autres produits de gestion courantes comprend essentiellement les recettes pour les loyers de locaux appartenant à la Commune.

2.1.2. Dépenses de fonctionnement : la nécessité d'une gestion rigoureuse

Vue d'ensemble

Nature	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Projet BP 2025	Evolution en %
011-Charges à caractère general	7 032 154	7 665 305	9 092 609	8 457 800	8 700 000	2,86%
012-Charges de personnel et frais Assimilés	17 983 587	18 929 101	19 366 134	19 238 027	20 202 000	5,01%
65 Autres charges de gestion courante	1 256 813	1 157 429	1 096 232	1 459 479	1 100 000	-24,63%
66-Charges financières	608 294	555 560	605 811	542 741	480 000	-11,56%
67-Charges exceptionnelles	121 773	34 656	208 108	25 691	20 000	-22,15%
68-Dotations aux provisions semi-Budgétaires	176 566	-	-	54 435	50 000	-8,15%
Total general	27 179 187	28 342 051	30 368 894	29 778 173	30 552 000	2,60%

Les points marquants de l'année 2025

Concernant les charges à caractères général

L'inflation de manière générale et quelques évolutions de prix impacteront le budget 2025 et plus particulièrement les charges à caractère général.

Concernant l'électricité : Malgré la baisse du coût de l'électricité prévue au 1^{er} février prochain, Le 12 décembre 2024, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé la hausse du tarif d'utilisation des réseaux électriques publics d'électricité (Turpe) au 1^{er} février 2025 et un arrêté a confirmé la fin du bouclier tarifaire sur l'électricité. Cette hausse devrait être d'environ 10% pour la période 2025-2028 (Turpe 7). L'accise sur l'électricité, anciennement appelée TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité), sera rétablie à son niveau d'avant la crise énergétique de 2022. Elle est de 26,23 euros/MWh pour les petites et moyennes entreprises (contre 20,5 euros/MWh actuellement). Ces niveaux, légèrement supérieurs à ceux d'avant 2022, s'expliquent par l'indexation de l'accise sur l'inflation à partir de l'année 2025.

Par ailleurs, la ville bénéficiera d'un tarif unitaire fixe hors taxes pour l'année 2025 au regard du contrat groupé conclu par le Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM) pour une durée de 4 ans avec le fournisseur. Un budget prudent a été estimé à 940,4 k€.

La prévision 2025 est de 450 k€ pour le chauffage urbain sachant une exécution en 2024 à hauteur de 387 k€ sous réserve de réception des dernières factures de l'année.

L'inflation touche également l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (alimentation, transport, papier, etc...).

Des évolutions dans le périmètre d'action de la commune sont également à noter avec la création de la maison de la parentalité et d'espaces numériques.

En effet, deux nouveaux services voient le jour pour ce nouvel exercice :

La Maison de la parentalité, un lieu de ressources à destination des familles pour les accompagner dans l'exercice de leur parentalité. Cet équipement accueille des permanences de professionnels (psychologues, médiation familiale, coaching parental...), mais propose également des ateliers collectifs, cafés débats ou formations à destination des professionnels.

Par ailleurs, pour lutter contre la fracture numérique, des espaces seront développés à la médiathèque, le centre social, le Centre communal d'action social et le service jeunesse. Pour chacun de ces services, un espace numérique spécialisé et adapté au public rencontré sera créé. S'agissant de la médiathèque, des travaux seront réalisés pour repenser les espaces et permettre une cohérence d'activités mais également une meilleure attractivité.

La Maison des loisirs et des découvertes offre aujourd'hui un programme d'activités diversifié et des événements conviviaux permettant de capter de nouveaux publics.

Concernant les charges de personnel, les principaux impacts anticipés sont les suivants :

- Augmentation du SMIC brut horaire de 2% depuis le 01/11/2024 et donc à compter en année pleine pour 2025 : 11.88 € bruts/heure au lieu de 11.65 € soit 1801.80 € bruts mensuels au lieu de 1766.92 €
- Hausse du taux de cotisation CNRACL de 4% à prévoir sur l'année dont 1% dès janvier 2025

- Prise en charge de la prévoyance des agents sur présentation d'une attestation d'adhésion à un contrat labellisé à hauteur de 15€/mois
- Augmentation du taux de l'assurance statutaire passant de 4.80% à 5.71%
- Mise en place du forfait mobilités durables.

Éléments relatifs à la rémunération et à la structure des effectifs

La masse salariale est répartie en 2 parties distinctes :

- **La part contrainte** pour laquelle la collectivité a très peu de marge de manœuvre :

- Les éléments de rémunérations obligatoires : le traitement calculé en référence à une grille indiciaire, la NBI, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement...

- Les évolutions législatives et réglementaires (modification du statut d'un cadre d'emplois, la valeur du point, le montant du SMIC, les variations annuelles des taux de charges sociales...)

- Les mouvements de personnel (mutations, retraites, décès, invalidités, disponibilités et détachements de droit)

- Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) : il correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents

La composante vieillesse : correspond à la progression de l'agent sur la grille indiciaire, par des changements d'échelons au sein d'un même grade ou par le passage vers un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emploi (dans la fonction publique territoriale)

La composante technicité : correspond au changement de grade ou de cadre d'emploi engendré par le changement de fonction ou à l'acquisition de nouvelles compétences. Celles-ci sont par exemple validées par un concours, permettant le passage à un grade supérieur

- **La part discrétionnaire** : les créations de poste, les avancements de grades et promotions internes, les primes et indemnités décidées localement, le personnel de renfort et de remplacement, les heures supplémentaires, les charges accessoires (mutuelle, action sociale...).

FRAIS DE PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	8 559 003	8 286 329	8 340 371	8 399 122	8 293 502
Non titulaires	3 905 015	3 991 536	4 559 957	4 888 628	4 973 208
Emplois aidés	17 002	14 256	104 215	84 700	54 300
Apprentis	20 198	39 259	52 310	38 091	18 872
Cotisations/URSSAF-caisses retraite-ATIACL	4 745 129	4 743 168	5 027 152	5 075 657	5 046 411
Cotisations CNFPT et CDG	151 667	168 363	188 630	201 564	201 961
Allocation Retour Emploi	197 030	89 788	58 746	58 513	21 773
Cotisations Assedic	153 429	157 599	184 958	197 019	202 506
Assurance personnel	412 194	450 501	342 081	322 723	361 483
Médecine professionnelle	1 068	9 852	13 485	24 261	18 913
Autre personnel extérieur	29 791	32 936	31 357	38 022	45 096

Dépenses exceptionnelles	-	-	25 838	714	0
Total	18 191 527	17 983 587	18 929 101	19 366 134	19 238 027
Evolution en %		-1,14%	5,25%	2,31%	-0,66%

Effectifs au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	274	264	276	252	237
Stagiaires	18	8	6	12	8
<i>Nombre d'heures rémunérées</i>	494 048	480 480	483 576	468 226	441 724
Non titulaires permanents	124	129	171	113	133
Contrats droit privé	3	4	5	2	3
Assistants maternelles	17	12	12	11	11
Agents horaires (décembre)	115	109	113	176	173
Total	551	526	583	566	565

Promotion interne	Avancements d'échelon	Avancements de grade	Promotions Internes
2024	111	18	2
2023	106	26	4
2022	249	30	2
2021	111	42	3
2020	102	30	2

La promotion interne dépend d'un avis rendu après examen des dossiers envoyés par la commune la commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

Avantages en nature en €	Logement	Bénéficiaires au 31/12	Véhicule	Bénéficiaires au 31/12
2024	63 723	17	17 875	10
2023	60 042	18	13 779	10
2022	53 993	18	15 460	13
2021	49 113	14	15 589	10
2020	42 543	14	14 862	10

Nouvelle Bonification indiciaire	Montant total versé	Nombre d'agents bénéficiaires au 31/12
2024	168 598	246
2023	161 874	237
2022	165 965	264
2021	173 388	314
2020	186 720	280

Heures supplémentaires	2020	2021	2022	2023	2024	Nbre agents
I.H.T.S. de jour – 14	27 899	31 884	40 137	41 727	72 949	132
I.H.T.S. de jour + 14	1 804	1 647	2 150	5 459	6 323	29
I.H.T.S. dimanche et jour férié	30 498	44 566	61 454	86 794	81 850	110
I.H.T.S. de nuit	20 877	19 174	17 270	37 846	26 917	74
I.H.T.S. d'élections	1 185	3 907	5 945	-	6 881	6
Heures sup 25%	-	-	-			
Heures sup 50%	-	-	-			
Heures sup Ass.Mat	2 374	2 922	4 499	4 614	1 928	10
Heures compl. Emplois Aidés	-	-	-	-	-	
Total	84 639 €	104 100 €	131 455 €	176 440 €	196 848 €	361
	4 475 h	5 161 h	6 422 h	7 671 h	7 299 h	

La reprise des manifestations sur la commune du fait de l'amélioration de la situation sanitaire - explique l'augmentation des heures supplémentaires depuis 2021.

La durée annuelle du temps de travail de 1 607h pour un temps complet, est répartie comme suit :

Nombre total de jours sur l'année	365 jours
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jours
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25 jours
Jours fériés (moyenne annuelle)	- 8 jours
Total nombre de jours travaillés	228 jours
Nombre annuel d'heures travaillées :	1 596 heures
(nombre de jours travaillés x 7 heures)	arrondies à 1 600 heures
+ Journée de solidarité (Fixée le 2ème lundi de septembre par délibération n°04-12.90 du 15/12/2004)	7 heures
Total en heures	1 607 heures

Concernant les autres charges de gestion courantes

Les subventions aux associations sont prévues au même niveau qu'en 2024 soit 645 k€.

2.1.3. Autofinancement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA prévisionnel 2024	Projet BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	31 219 322	31 909 331	34 771 417	34 277 955	33 260 057
Dépenses réelles	27 179 187	28 342 051	30 368 894	29 778 173	30 552 000
Epargne brute	4 040 135	3 567 280	4 402 523	4 499 782	2 708 057
Capital de la dette	1 940 280	1 977 926	2 107 865	2 097 970	1 970 858
Epargne nette	2 099 855	1 589 354	2 294 658	2 401 812	737 199

L'inflation prévisionnelle, les évolutions attendues au niveau de la masse salariale impactent le budget 2025. Malgré ce contexte de prudence budgétaire, la ville dégagerait une épargne nette positive pour 2025.

Le solde du compte au Trésor de la Commune est de 4 820 802.69 € au 31/12/2024. Ce solde permettra de régler les factures des fournisseurs en début 2025 dans l'attente de l'encaissement des recettes.

2.2. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Programme d'investissement

La ville devrait poursuivre les investissements déjà initiés et en entamer de nouveaux :

- Enfouissement des réseaux aériens rue de la Lyve
- Modernisation de la structure de la toiture du gymnase Benjamin Bernard
- Réfection complète de la toiture terrasse du groupe scolaire Molière
- Réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur + ravalement du groupe scolaire Giono
- Installation d'alarmes PPMS dans les groupes scolaires.

S'y ajoutent les dépenses de gros entretien et sécurisation des équipements (éclairage public, voirie, bâtiment) et de renouvellement des matériels (notamment informatiques)...etc.

Aussi, la poursuite des projets structurants pour la commune :

Croix-Blanche : La Commune entend participer financièrement à la renaissance de ce centre commercial. Cette participation communale prendra la forme d'une politique d'acquisition de cellules commerciales (*certaines copropriétaires ne seront pas en mesure de supporter les coûts induits par la reconstruction du centre*) et de prise en charge du surcoût des travaux de reconstruction en sa qualité de copropriétaire (*le coût total des travaux de reconstruction n'est pas pris en charge par les assureurs*).

NPNRU Plein-Ciel : La Commune poursuivra le projet de renouvellement urbain du secteur Plein-Ciel à travers les régularisations foncières qui seront opérées avec la copropriété en 2025 et la signature d'un traité de concession d'aménagement avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

Aménagement du secteur Camus hypothèse de formulation : La commune est engagée sur l'opération d'aménagement du secteur Camus, lequel inclut un volet architectural (construction/démolition école Camus et restaurant scolaire) et un volet urbain (aménagement des espaces publics, désenclavement de l'îlot Camus, etc.). Les capacités financières et budgétaires de la Commune (capacités d'emprunt notamment) détermineront le calendrier de l'opération d'aménagement du secteur Camus (analyse en cours).

La dépense prévisionnelle pour l'ensemble de ces investissements, avant arbitrage définitif, remboursement de capital compris, serait d'environ 17.5 M€.

Les recettes d'investissement attendus sont essentiellement l'autofinancement, des subventions/dotations (2 M€) et des cessions pour des biens mis en vente ou sous promesse (3 M€) pour 2025.

Il est prévu de faire appel à l'emprunt en 2025 pour financer nos équipements structurants.

PPI 2025-2032 (Programme Pluriannuel d'investissement)

Le PPI reflète les grandes priorités définies par le projet d'investissement de la Commune, notamment en termes d'équipements publics et de réhabilitations des bâtiments municipaux. Il pose également les jalons des besoins de financement sur la période.

Le PPI établi à ce jour prévoit un volume de dépenses d'investissements (hors dette) de 106.3 M€. La hausse des dépenses d'investissement à partir de 2025 s'explique par les projets Croix

Blanche, Camus et NPNRU-Plein Ciel qui s'opéreront en parallèle si les capacités d'emprunts de la commune le permettent (étude financière en cours).

Par ailleurs, il devra être mis en perspective avec les demandes budgétaires annuelles et pluriannuelles des directions et sera ajusté au fil de l'eau, en fonction de la « vie des projets » et de l'évolution physique des opérations.

En millions d'€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses d'investissement (hors dette)	15,5	12,1	17,1	15,6	18,1	9,9	9,0	9,0	106,3
Recettes d'investissement (hors dette)	8,8	8,0	9,0	9,2	9,5	7,8	8,0	8,2	68,5
Charge nette Investissement	6,7	4,1	8,1	6,4	8,6	2,1	1,0	0,8	37,8

Le PPI prendra appui sur les autorisations de programmes (AP) qui seront votées par le Conseil municipal et qui fixeront les échéanciers des crédits de paiement (CP) pour chaque programme sur une période en fonction du calendrier prévisionnel de réalisation des opérations.

La réhabilitation et l'agrandissement de l'école Camus est un projet pluriannuel qui avait été décalé dans le temps pour donner la priorité à la reconstruction du centre commercial Croix Blanche. Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) seront créées et révisées en 2025 à l'occasion d'une étape budgétaire pour en tenir compte.

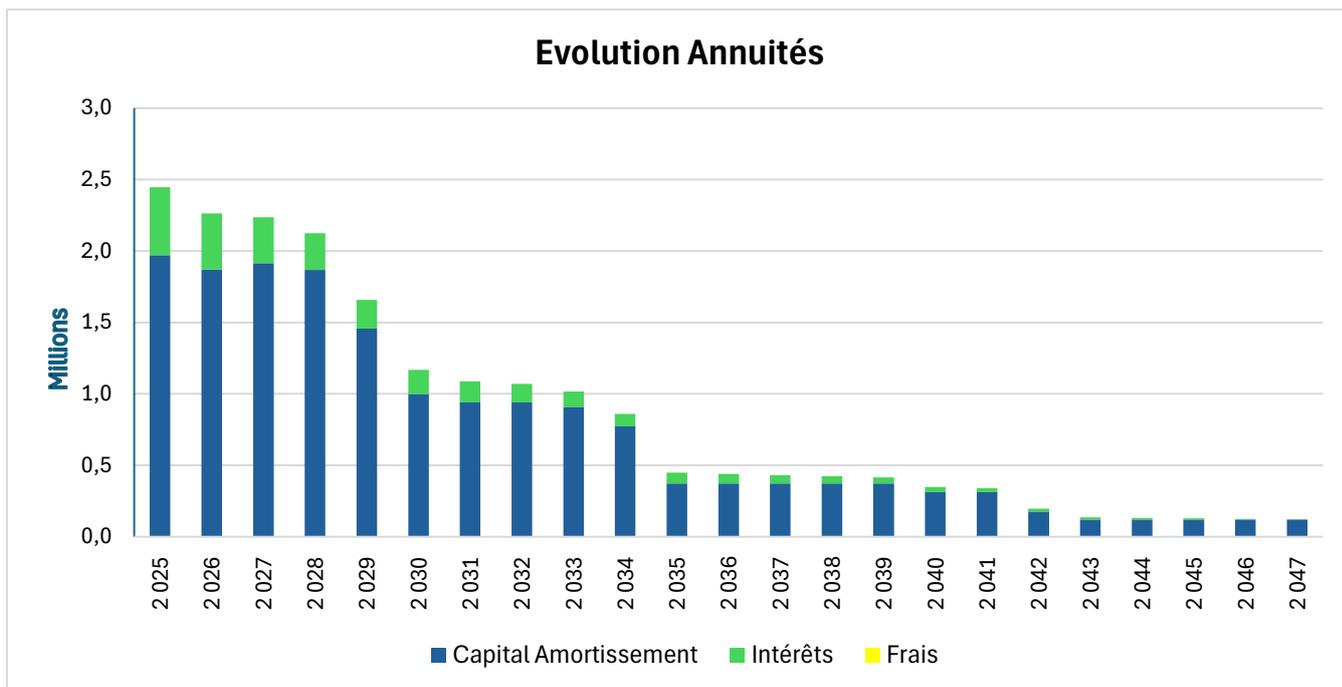
2.2.2. Structure et gestion de la dette

Endettement

La dette globale de la collectivité à fin 2024 s'élève à 16 907 769 €.

Le capital à amortir en 2025 est de 1 970 858 € soit une dette prévisionnelle à fin 2025 de 14 936 911 € sans recours à de nouveaux emprunts.

La commune s'était inscrite dans une logique de désendettement jusqu'en 2024 avec un remboursement moyen annuel de 2 M€ afin de pouvoir recourir à l'emprunt lorsque les projets CAMUS, NPNRU-Plein ciel et Croix blanche passeront en phase opérationnelle. En effet, aujourd'hui le recours à l'emprunt devient nécessaire pour financer nos projets structurants.



La maturité de la dette est de 25 ans, soit une extinction de la dette en 2047.

Les emprunts à taux fixe constituent 82% de l'encours de dette.

L'ensemble des 21 contrats de prêts sont classés en IA sur la charte Gissler. Il s'agit du niveau de risque financier le plus bas de cette classification.

L'encours global de la dette de 16 910 514 € est réparti entre 5 prêteurs :

